

FACTURATION REPAS SCOLAIRES

En cas d'absence de l'enfant, veuillez informer immédiatement le service Restauration.

Téléphone : 05 61 73 06 18

E-mail : restauration@mairie-ramonville.fr

Espace famille : accès direct depuis le site de la mairie www.ramonville.fr

Repas non facturés

Si décommandés 8 jours avant l'absence de l'enfant.

Repas facturés

Chaque repas commandé est facturé.

Enfant malade

Avertir la restauration municipale dès le premier jour de maladie pour connaître la durée d'absence.

Le premier jour, le repas déjà produit est facturé.

Les repas suivants décommandés ne sont pas produits et ne seront pas facturés.

Il est important de prévenir d'une absence même moins de 8 jours à l'avance. Dans ce cas, les 3 premiers repas annulés (consécutifs ou non) ne seront pas facturés.

Paiement des factures

3 moyens de paiements sont possibles.

Espace famille : véritable guichet en ligne, accessible 24h/24 et 7j/7, sur www.ramonville.fr, consulter et régler les factures, par carte bancaire, via une transaction sécurisée.

Au service restauration, en espèce ou par chèque.

Au guichet unique de la mairie, en espèce ou par chèque.